

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 4, 5 et 6 juin 2018

2018 DAC 276 Subvention (5.000 euros) à l'association La Salle Saint Bruno dans le cadre de l'action culturelle locale (18e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Salle Saint Bruno en date du 29 mars 2017, approuvée par délibération du Conseil de Paris en date des 27, 28 et 29 mars 2017 ;

Vu l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 12 février 2018 ;

Vu l'avenant n° 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 6 novembre 2017 ;

Vu l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs en date du 29 mars 2017 ;

Vu le projet de délibération, en date du 22 mai 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose de signer l'avenant n° 5 à la convention avec l'association Salle Saint Bruno dans le cadre de l'action culturelle locale (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 22 mai 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5.000 euros est attribuée, sur proposition de la Mairie du 18e, à l'association la Salle Saint-Bruno, 9 rue Saint-Bruno (18e), au titre de son activité Fête de la Goutte d'Or en 2018. Simpa : 12109 ; 2018-07196.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 5 à la convention triennale d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention à l'association Salle Saint Bruno, dont le texte est joint au présent projet.

Article 3 : La dépense totale correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO